



CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°14-2024-052

PUBLIÉ LE 2 FÉVRIER 2024

Sommaire

Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités /

14-2024-02-02-00003 - Arrêté du 2 février 2024 portant rmodification de l'agrément d'un OSP UGOLAM SAP 949892566 (2 pages)

Page 3

Direction départementale de l'emploi, du travail
et des solidarités

14-2024-02-02-00003

Arrêté du 2 février 2024 portant rmodification
de l'agrément d'un OSP UGOLAM SAP
949892566

ARRÊTÉ DU 2 FÉVRIER 2024 PORTANT MODIFICATION DE L'AGRÈMENT D'UN ORGANISME DE SERVICES A LA PERSONNE

NUMÉRO SAP/949892566

LE PRÉFET DU CALVADOS,

VU

- 1/ La demande déposée sur la plateforme NOVA le 2 février 2024 par M. Anthony LAMOUR, Président de la Société par Actions Simplifiée UGOLAM suite au déménagement du siège social et de l'établissement principal de l'organisme des services à la personne, immatriculée sous le numéro SIREN 949 892 566 ;
- 2/ Les articles L. 7231-1 à L. 7234-1, R. 7232-1 à R. 7232-22, D. 7231-1 à D. 7234-27 du Code du travail ;
- 3/ L'arrêté du 24 novembre 2023 fixant le cahier des charges prévu à l'article R.7232-6 du code du travail ;
- 4/ L'arrêté du 25 février 2019 fixant la limite d'âge en application de l'article L.7232-1 du code du travail ;
- 5/ La circulaire du 11 avril 2019 relative aux activités de services à la personne déclaration et à l'agrément des organismes de services à la personne ;
- 6/ L'arrêté préfectoral du 21 août 2023, portant délégation de signature de M. Stéphane BREDIN, Préfet du Calvados, à M. Stéphane DE CARLI, Directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités, notamment son article 31° ;
- 7/ L'arrêté préfectoral du 21 août 2023, portant subdélégation de signature de M. Stéphane DE CARLI, Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Calvados à Mme Katia NIGAUD, adjointe du Chef de Pôle Égalité des Chances ;
- 8/ L'arrêté préfectoral du 3 juillet 2023 portant agrément d'un organisme de services à la personne à la SAS UGOLAM, membre du réseau Petit-Fils, dont le siège social et l'établissement principal sont situés, 2 Place Fontaine aux Dames à CAEN (14000), numéro SIREN 949 892 566 ;

CONSIDÉRANT

- 1/La demande n°14336 déposée le 2 février 2024 sur la plateforme NOVA relative au déménagement de l'établissement principal de la SAS UGOLAM ;
- 2/L'extrait Kbis mis à jour au 12 janvier 2024 de la SAS UGOLAM, enregistrée sous le numéro SAP/949892566 ;
- 3/ L'avis de situation au répertoire SIRENE en date du 2 février 2024 relatif au changement d'adresse du siège social et de l'établissement principal de la société ;

SUR PROPOSITION du Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Calvados ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté du 3 juillet 2023 portant agrément à l'organisme de services à la personne à la SAS UGOLAM est modifié comme suit :


Le siège social et l'établissement principal de la SAS UGOLAM, membre du réseau Petit-Fils sont situés Espace Vitamines, rue des Longues Haies, ZA de Nonant à NONANT (14400).

ARTICLE 2 : Les autres articles de l'arrêté préfectoral du 3 juillet 2023 portant agrément d'un organisme de services à la personne à la SAS UGOLAM restent inchangés.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Calvados.

Fait à Hérouville Saint Clair, le 2 février 2024

Pour le Préfet du Calvados et par subdélégation,
Pour le Directeur Départemental,
L'adjointe du Chef de Pôle Égalité des Chances



Katia NIGAUD

Copie adressée à : l'URSSAF et la DDFIP

Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification :

- gracieux auprès du signataire du présent arrêté,
- hiérarchique auprès du Ministère de l'Economie et des Finances - Direction Générale des Entreprises (DGE) - Mission des services à la Personne (MISAP) - Télédéc 315 - 6 rue Louise Weiss 75 703 PARIS Cedex 13
- contentieux auprès du tribunal administratif - 3, rue Arthur Leduc - BP 25086 - 14050 CAEN Cedex 4

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application : télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr